



Année scolaire 2017-2018

BULLETIN D'INFORMATION

NUMÉRO 2

OCTOBRE 2017

AMÉNAGEMENTS D'EXAMEN 2018

Concernant les élèves qui auraient besoin d'un aménagement d'examen en 2017-2018, il est impératif que leurs parents constituent un dossier à demander **dès maintenant** à l'établissement par l'intermédiaire du secrétariat de direction.

Le dossier complet (avec toutes les pièces) ainsi renseigné est à déposer au secrétariat du collège **avant le 15 décembre 2017**. Tout dossier déposé après cette date ne sera pas pris en compte.

Sont prioritairement concernés tous les élèves bénéficiant d'un PAI, PPS et PAP en classe de 3^{ème}.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration (CA) se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2017.

Cette année, la participation, en nette progression, a été de 41.33% : 555 votants sur 1343 inscrits (44.97% en 2016, 42.67 % en 2015, 43,29 % en 2014 ; 41,30 % en 2013 et 43,10 % en 2012).

La liste unique présentée par l'Association des parents d'élèves du collège Jean Jaurès (APEJJ) a obtenu les sept sièges des représentants des parents titulaires. Sept parents suppléants ont été élus. Le premier CA 2017-2018 installera ses membres lors de la réunion du mardi 6 novembre 2017.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves de Jean Jaurès (APEJJ) dispose d'une nouvelle adresse électronique :

assoc.parentscollegestvit@gmail.com

Tout parent qui souhaite participer, s'impliquer ou poser une question peut bien évidemment contacter Mme VUITTON, Présidente.

SÉCURITÉ RENFORCÉE

Le plan VIGIPIRATE « Sécurité renforcée-risque attentat » est en application.

Concernant l'accès, chaque visiteur doit s'identifier au portillon après avoir appuyé sur le bouton d'appel. Un badge, le cas échéant, est attribué à la personne après recueil de son identité et de sa signature, pendant la durée de la visite et ce badge doit être constamment visible.

Concernant les réunions, il est très important de noter que le collège ne reste accessible que pendant les dix minutes qui suivent le début officiel de chaque réunion (sauf pour les réunions parents-professeurs).

Un exercice d'évacuation incendie a été déclenché le 21 septembre et un exercice de confinement est programmé avant la fin du premier trimestre en présence des forces de gendarmerie.

AUTONOMIE DES ÉLÈVES : TOUS NIVEAUX

Depuis le 25/09, tous les élèves accèdent seuls et en pleine responsabilité aux salles de cours à 08h30, 10h35, 13h00, 13h30, 13h55 et 16h05.

LA TABLETTE DES PARENTS

La première édition 2016-2017 fut une réussite. Il s'agit d'inviter les parents d'élèves pour leur faire découvrir les nouveaux outils numériques et les pratiques pédagogiques inhérentes. Une «Tablette des parents» sera organisée prochainement autour de l'utilisation du logiciel Pronote et d'utilitaires bien connus des élèves.

Vous trouverez ci-dessous le lien décrivant cette première opération sur le site du rectorat de Besançon :

<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article6561>

Sous la forme d'un questionnaire numérique très simple, une invitation sera adressée à chaque parent d'élève.

PAS DE HARCÈLEMENT DANS MON ÉTABLISSEMENT

La prévention des violences et du harcèlement est un facteur essentiel du climat scolaire. C'est pourquoi, l'établissement a décidé à la mise en place d'une sensibilisation à la prévention du harcèlement en direction des élèves de 6^{ème}. Pour rappel, la définition du harcèlement est la suivante : *"Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique qui se répète régulièrement"*. Le logo « Pas de harcèlement dans mon établissement » figure en page de couverture du carnet de liaison. En effet,

- le harcèlement est un phénomène qui concerne malheureusement 10% des enfants et adolescents en âge de scolarité obligatoire en France,
- le harcèlement existe à toutes les étapes de la scolarité,
- les conséquences psychologiques, sociales et scolaires, à court comme à long terme, pour la victime comme pour l'agresseur, peuvent être particulièrement graves.

Aussi, toute la communauté éducative est mobilisée pour prévenir ces situations. N'hésitez pas à nous faire part de toute information à ce sujet.

Le jeudi 9 novembre, l'ensemble de l'établissement participera à la journée nationale pour dire "Non au harcèlement" :

- . à 10h00 : une annonce micro sera faite par le Principal ;
- . puis, toujours durant le 2^{ème} cours de la matinée, les élèves disposeront de 5 minutes pour s'exprimer sur ce phénomène et de 5 minutes consécutives pour écrire un message sur un carré de papier vert qui sera ensuite récolté et affiché dans le hall d'entrée - ces messages seront bien évidemment exploités par la suite ;
- . trois autres annonces seront faites par des élèves sur ce phénomène à 11h00, 12h00 et 14h30.

Vous trouverez ci-dessous le lien utile du site "Non au harcèlement" :

<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>

FOYER SOCIO-ÉDUCATIF (FSE)

Afin de financer des voyages et des sorties scolaires, une vente de sapins de Noël et de chocolats est programmée. Merci de réserver un accueil favorable à ces sollicitations.

FOLIOS

Accès via l'Environnement numérique de travail (ENT) depuis Scolarité services ou <https://folios.onisep.fr>

Chaque élève peut :

- garder la trace dans des dossiers de tout ce qu'il a découvert durant sa scolarité dans le cadre des parcours (rapport de stage, travaux liés aux EPI, attestations, recherches...).
- renseigner son profil (Mes intérêts, Mes atouts, Mes langues, Mon avenir, Mes idées de métiers).
- créer son CV et l'enrichir au fur et à mesure de sa scolarité. Il peut l'éditer en format word ou open office selon 3 modèles.

RECENSEMENT

- Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

- Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#).

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout [changement de situation](#).

Le recensement permet aussi l'[inscription d'office](#) du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Informations utiles :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

PORTAIL SCOLARITÉ SERVICES

Depuis la rentrée 2017, le portail « **Scolarité services** » est ouvert à tous les usagers de l'établissement. Un service en ligne complète l'offre numérique du collège : l'accès à la fiche de renseignements dématérialisée. Cette fonction offre la possibilité pour les familles de mettre à jour, directement depuis une connexion internet, les renseignements administratifs des élèves. Dès la mi-septembre, un courrier a été adressé à chaque responsable et à chaque élève. Ce feuillet présente ce service et détaille son fonctionnement, ses modalités de mise en œuvre et son mode d'accès. Validé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), ce téléservice est totalement sécurisé.



RÉSEAUX SOCIAUX

[@collegesaintvit](#) est l'adresse du compte Twitter du Collège JEAN-JAURÈS qui totalise 198 abonnés. Ce vecteur d'informations en temps réel permet une communication réactive sur tous les projets et les événements de l'établissement.

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET 2017 CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE 2017

Les diplômes de la session 2017 du CFG et du DNB (Série générale et série professionnelle) ainsi que les relevés de notes ont été remis lors de la cérémonie républicaine du jeudi 19 octobre.

Pour les élèves qui n'ont pas été en mesure de participer à cette cérémonie, il conviendra que ceux-ci se présentent personnellement aux heures d'ouverture du collège avec leur carte nationale d'identité ou passeport. Il leur sera demandé d'émarger afin d'attester que le diplôme leur a bien été remis.

Aucun diplôme ne sera envoyé par la Poste même en pli recommandé.

Internet : www.college-saint-vit.fr

Contact par e-mail : ce.0251394e@ac-besancon.fr (Ne pas utiliser la messagerie de Pronote)

RAPPEL : RENCONTRES INDIVIDUELLES PARENTS/PROFESSEURS DE 16H00 A 20H00 - TRIMESTRE 1 -

Le calendrier est le suivant :

- . Niveau 6^{ème} : le 09/11/2017 / . Niveau 5^{ème} : le 30/11/2017
- . Niveau 4^{ème} : le 05/12/2017 / . Niveau 3^{ème} : le 11/12/2017

CONSEILS DE CLASSE - TRIM. 1

Les conseils de classe du premier trimestre se dérouleront du 16 au 27/11/2017. Début novembre, le détail du calendrier est déposé sur le site Internet du collège. La consultation des résultats scolaires se fait par l'intermédiaire du logiciel de notes accessible directement sur le portail internet Scolarité services. Toutefois, sur demande formulée par écrit, un relevé de notes intermédiaire, au premier trimestre, peut être envoyé aux familles.

Les bilans périodiques sont adressés aux parents par courrier électronique. Seuls les parents qui ne disposent pas d'une adresse mail ou qui rencontrent des difficultés de connexion seront destinataires de ces documents par voie postale.

C.E.S.C.

L'assemblée générale du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) s'est déroulée le 3 octobre. Mme MARION et M. LAINE, coordonnateurs, ont présenté un planning d'actions et d'interventions pour l'année scolaire 2017-2018 consultable sur le site Internet du collège.

BOURSES DE COLLÈGE

Chaque famille ayant déposé un dossier complet dans les délais impartis a été destinataire d'un accusé de réception et recevra prochainement une notification du chef d'établissement indiquant le résultat du traitement de la demande.

ACCIDENTS SCOLAIRES

Afin de pouvoir instruire correctement chaque dossier de déclaration administrative d'accident scolaire lorsqu'il y a un dommage corporel, conformément au référentiel national, la famille de l'élève victime a l'obligation de fournir au secrétariat de direction du collège sous 48 heures "un certificat de constatation initiale" rédigé par le médecin et décrivant les blessures. Il revient à la famille de déclarer l'accident :

- À son propre assureur dans le délai légal,
- À sa caisse de sécurité sociale.

L'établissement ne rédige plus de déclaration en cas de dommage matériel.

LANGUE CHINOISE

Dès le 6/11, au premier trimestre tous les élèves de 6ème bénéficieront de 3h d'initiation au mandarin. Ensuite, en fonction des candidatures, il pourrait être envisagé de proposer le chinois en 5^{ème} LV 2 à la rentrée 2018.



COMMUNICATION

Vie scolaire : (absences d'élèves, étude, attitude d'élèves, aide aux devoirs, autorisations de sortie...) : 03.81.87.59.60 ou bvs0251394e@ac-besancon.fr

Infirmière : 03.81.87.71.34

Assistante sociale : 03.81.87.71.44 (lundi et vendredi)

Conseiller d'orientation : 03.81.87.71.28 (mardi journée et jeudi matin)

Demi-pension : 03.81.55.10.75 ou sivos.saint-vit@wanadoo.fr

Standard : 03.81.87.70.62 ou ce.0251394e@ac-besancon.fr (surtout ne pas utiliser la messagerie spécifique de Pronote).

